

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

1^{ère} REUNION DE 2007

Séance du 1^{er} mars 2007

CG 07/1^{ère}/I-07

**PERSONNEL DEPARTEMENTAL
BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS
DU TARN ET DE LA GARONNE**

Comme chaque année, notre Assemblée doit se prononcer sur la création d'emplois temporaires, au sein de la Base de Plein Air et de Loisirs du Tarn et de la Garonne qui permettront d'assurer le fonctionnement des activités saisonnières pour l'été 2007.

Il est à préciser que le recrutement de ces personnels saisonniers tiendra compte, à la fois, des réservations des groupes, et de l'accord de la Direction Départementale du Travail et de l'Emploi en ce qui concerne le recrutement des salariés sous contrat d'accompagnement dans l'emploi (ex Contrat Emploi Solidarité).

Je vous prie de bien vouloir délibérer et décider la création des emplois temporaires dans les conditions qui y sont précisées.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Décide la création des emplois temporaires suivants selon les conditions ci-après, afin d'assurer le fonctionnement des activités saisonnières pour l'été 2007 :

Fonctions	Nombre	Grade d'assimilation	Horaire hebdomadaire	Période
Maître nageur piscine	3	Opérateur des activités physiques et sportives	35H	Du 16/06/07 au 16/09/07
Animateur sportif	1	Opérateur des activités physiques et sportives	35H	Du 01/07/07 au 31/08/07
Animateur sportif	1	Educateur territorial	35H	Du 01/03/07 au 30/06/07
Responsable camping	1	Adjoint administratif 2ème classe	35H	Du 15/06 au 15/09/07
Responsable camping	1	Adjoint administratif 2ème classe	35H	Du 01/07 au 31/08/07
Agents de nettoyage camping	2	CAE en priorité ou CDD	17H30	Du 01/05/07 au 31/10/07
Cuisinier	1	Adjoint technique 1ère classe	35H	Du 01/05/07 au 31/08/07
Agents de cuisine	2	CAE en priorité ou CDD	17H30	Du 01/05/07 au 31/10/07
Agent de cuisine	1	CAE en priorité ou CDD	17H30	Du 01/04/07 au 30/09/07
Agent d'entretien	1	CAE en priorité ou CDD	17H30	Du 01/04 au 30/09/07

Adopté à l'unanimité.

Le Président,